

COMMUNIQUÉ – Pour diffusion immédiate

Budget 2018-2019 : Le CQEEE applaudit les nouveaux investissements contre les plantes exotiques envahissantes

28 mars 2018 – Les plantes exotiques envahissantes se sont taillé une place dans le nouveau budget provincial : le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques obtient ainsi 8 millions de dollars sur cinq ans pour doter le Québec de différents outils de prévention, de détection et d'intervention permettant de limiter la dissémination de ces espèces végétales.

À l'heure où la berce du Caucase et la renouée du Japon gagnent du terrain sur nos rives, que le nerprun entrave la régénération de nos forêts et que le myriophylle à épi colonise de plus en plus de lacs, le CQEEE accueille très favorablement de tels investissements. La tâche est colossale, d'autant plus que les changements climatiques vont favoriser la prolifération des plantes envahissantes et exacerber leurs impacts, mais les sommes ainsi dégagées constituent un levier important pour y faire face. Pour Hélène Godmaire, directrice générale du CQEEE, « cet investissement est une bouffée d'air pour tous les acteurs qui luttent contre les espèces exotiques envahissantes sur le terrain. Cela permettra notamment de déployer une stratégie de prévention qui, rappelons-le, est le volet le plus crucial en termes de lutte aux espèces envahissantes, là où les résultats sont les meilleurs par rapport aux sommes investies. On se donne ainsi les moyens d'agir de façon encore plus efficace, plus diligente. »

Le CQEEE est prêt à travailler dès maintenant avec le gouvernement dans la lutte aux plantes exotiques envahissantes.

À propos du CQEEE

Le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes - CQEEE est un organisme à but non lucratif dont la mission est de contribuer à maintenir la biodiversité, l'intégrité des écosystèmes et les activités économiques susceptibles d'être perturbées par les espèces exotiques envahissantes (EEE), et ainsi, limiter leurs impacts socioéconomiques par la prévention, la détection précoce et l'éducation. Le CQEEE vise à coordonner et stimuler les activités de nombreuses organisations engagées dans la lutte aux EEE par un travail de concertation auprès d'experts, de chercheurs, de représentants des gouvernements, de l'industrie et d'associations.

– 30 –

Renseignements :

Catherine Houbart
Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes
438-868-1533
choubart@cqeee.org